

VERSION LATINE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Pedro DUARTE - Marion FAURE

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Document autorisé : dictionnaire latin-français sans tableau de conjugaison ou de déclinaison.

Le jury a corrigé cette année 78 copies, ce qui marque une légère inflexion du nombre de latinistes, même si le nombre total de versions rendues reste appréciable (62 en 2020 ; 75 en 2021 ; 85 en 2022). Surtout, les résultats obtenus au concours 2023 sont très encourageants et traduisent un bon voire très bon niveau : les notes s'échelonnent ainsi de 0,5 à 19,5, pour une moyenne de 10,85/20, qui renoue avec les moyennes fréquemment observées au-dessus de 10/20 (2021 : 10,32 ; 2020 : 10,17), après un concours 2022 à 9,44 de moyenne. Environ 38 % ont obtenu une note égale ou supérieure à 14/20 et le jury a même pu mettre une note égale ou supérieure à 17/20 à 12 copies, soit 15 % de la cohorte. Soulignons que le jury a eu le plaisir de lire une version proprement excellente, notée 19,5/20. Sur les 78 candidat·e·s qui ont composé en version latine, 12 ont été admissibles : 9 ont choisi le latin à l'oral également, à qui il faut ajouter un candidat ou une candidate qui n'avait pas choisi l'option latin à l'écrit. En contrepartie, sept copies étaient incomplètes ou très incomplètes et une seule était pour ainsi dire une ébauche de version. Cela atteste le sérieux des candidat·e·s qui se présentent à l'épreuve de version latine et qui s'essaient à traduire l'intégralité du texte, ce qui mérite d'être souligné et encouragé. Les copies très faibles trahissent ordinairement de lourdes méconnaissances voire lacunes tant en morphologie qu'en syntaxe.

Restent toujours d'actualité les conseils usuels sur la nécessité de bien connaître sa grammaire latine, d'actualiser cette connaissance par la fréquentation régulière des textes latins tout au long de l'année, notamment par le travail de « petit latin ». Le jour de l'épreuve de version latine, les candidat·e·s doivent consacrer un temps raisonnable à la lecture du texte pour en apprécier et comprendre l'articulation générale et ainsi éviter la traduction par segments juxtaposés, ce qui risque de faire perdre de vue la globalité et la cohérence du texte et peut se traduire, *in fine*, par des faux-sens et des contresens qui auraient pu être évités par un recul critique. Si un candidat ou une candidate sait avoir quelques faiblesses grammaticales en latin (par exemple, des erreurs fréquentes dans l'emploi des temps), il peut être bienvenu de consacrer une relecture spécifiquement à ce point. Comme pour toute épreuve d'un concours, il est indispensable de réserver un temps à la relecture qui s'avère souvent précieuse en ce qu'elle permet de corriger des erreurs en latin, voire des bévues en langue française, ou encore un oubli fâcheux. Rappelons à cet égard que tout oubli est lourdement sanctionné : le jury reprend alors la faute la plus importante observée dans les autres copies – puisqu'il pourrait autrement être commode de fuir devant une difficulté en évitant la traduction. Une attention particulière doit être prêtée au sens des termes rencontrés, ce qui implique d'éviter les inexactitudes comme la traduction de *filius* par « enfant », là où le terme est proprement un terme de parenté et non un emploi hypocoristique valant pour « mon enfant ». Il n'est pas bienvenu de vouloir ajouter du lustre au vocabulaire latin en choisissant nécessairement des termes de registre soutenu en français quand les termes latins ne sont pas eux-mêmes de registre soutenu. Enfin et surtout, il faut absolument refuser le non-sens : traduire « chacun de son côté apporte ses mains » ou encore « chacun apporte ses mains » est au mieux très maladroit.

Cette année, le jury a choisi un passage des *Verrines* de Cicéron, plus précisément de la *secunda actio*, second moment du procès qu'avait préparé Cicéron mais qu'il n'eut pas à assurer : dès la fin de la *prima actio*, Verrès comprit que sa condamnation devenait inévitable et préféra s'exiler à Marseille. Cicéron, dont on sait qu'il avait consacré un temps important à enquêter et à réunir nombre de témoignages pour

confondre Verrès et connaître tous les méfaits perpétrés par le promagistrat en Sicile, voulut conserver trace du travail d'élaboration de ses plaidoiries. Dans le passage proposé, Cicéron relate un épisode sidérant pour un Romain : un promagistrat romain a bafoué les règles de l'hospitalité en chargeant ses sbires de se faire inviter à dîner pour enlever la fille de l'hôte. La respectabilité de l'hôte et de sa famille est ainsi notable dans l'ensemble de l'épisode, là où les satellites de Verrès rivalisent de vilénie et de bêtise.

La langue du passage correspondait à l'état de langue pour ainsi dire « le plus classique » du latin, ce qui devait permettre aux candidats de mettre à profit leurs connaissances de la grammaire latine classique. Dans ce passage narratif, certaines difficultés restaient certes notables :

- bien identifier les sujets (et donc les acteurs du drame), soit par l'usage de pronoms démonstratifs (*ille, hic...*), soit par l'analyse du sujet compris dans le verbe ;
- prêter attention aux variations dans les temps du récit. Si la trame narrative s'inscrit nécessairement dans le passé, le narrateur choisit de recourir aux différents temps disponibles, dont le présent de narration. Ce dernier donne lieu, de façon notable, à deux traitements syntaxiques : le présent de narration d'un verbe principal régit soit une concordance des temps au présent (*imperat ut neglegant... defendant...*), soit une concordance des temps au passé, considérant que *imperat* est un emploi stylistique pour une forme passé (*imperavit*), d'où *imperat ut clauderent... adsisterent* (subj. impft.). En outre, cette variation entre présent de narration et temps du récit au passé rend parfois plus malaisée la traduction française.

Le jury se montre particulièrement sensible aux efforts dans la restitution du sens, par le travail même qui est fait en langue française : quelques belles « trouvailles » dans les propositions formulées font ainsi l'objet de bonifications. À titre d'exemple, il est fréquent, en latin, de recourir à des termes dont la référence est vague (*hoc* « ceci », *haec res* « cette chose »). En français, il peut alors être bienvenu de restituer une référence plus fine, conformément à l'usage respectif des deux langues. Ainsi, dans une copie, la phrase *hoc non est ferendum* a été heureusement traduite par « cette coutume est intolérable », révélant par là que le sens a bien été perçu contextuellement et heureusement restitué en français – plus qu'avec une formulation trop proche et servile « ceci n'est pas supportable ». Il convient de rappeler enfin que le texte de version est souvent précédé d'un titre et d'un paratexte introductif qui doivent guider la lecture et accompagner sinon faciliter l'entrée dans le texte. Certaines erreurs de traduction révèlent à ce compte une négligence du paratexte.

Tum ille, ut aliquid responderet, negavit moris esse Graecorum ut in convivio uirorum accumberent mulieres.

« Alors celui-là, pour répondre quelque chose, a dit qu'il n'était pas dans les mœurs des Grecs que des femmes assistassent/assistent à un repas d'hommes » (signalons que le jury n'a pas sanctionné l'absence de concordance des temps du français avec le subjonctif imparfait).

La présence d'une subordonnée introduite par *ut* vers l'ouverture de l'énoncé a parfois décontenancé. En l'espèce, la subordonnée était brève et laissait repérer rapidement la principale réduite au verbe *negavit* : « Alors celui-là (...) dit que... ne... pas... ». En tant que verbe de parole, *negavit* se construit avec une proposition infinitive. Dès lors, grâce à ces premières identifications, il était possible d'identifier que la proposition introduite par *ut* était une proposition circonstancielle finale qui commentait la prise de parole de Philodamus : « pour qu'il dise/dît quelque chose, il dit que... ». Le pronom neutre *aliquid* a parfois été confondu avec *aliquis* ; or le sujet des deux verbes *responderet* et *negavit* était *ille*, qui était commodément placé avant ces deux verbes pour souligner précisément sa portée commune. Le tour *est moris ut* + subjonctif, certes plus rare que *mos est ut*, était bien enregistré dans le Gaffiot, ce qui devait en aider la reconnaissance dans la proposition infinitive introduite par *negavit* : *negavit moris esse Graecorum ut*. Rappelons qu'une proposition impersonnelle comme *est moris* n'a pas de sujet grammatical, d'où l'absence d'un « accusatif sujet » dans la proposition infinitive et la transformation de *est moris* en *esse moris*. Enfin, le jury a observé quelques confusions entre le terme usuel *uir, uirī*, masc. (« homme ») avec le neutre *uīrus, -ī* (« poison »), avec la traduction « s'étendre à un repas de poisons ». Il faut fuir le non-sens, une interprétation métaphorique n'étant guère admissible ici.

Hic tum alius ex alia parte : « Enim uero ferendum hoc quidem non est ; uocetur mulier ! »

« À ce moment alors, un autre <de s'exclamer> d'un autre côté <de la pièce> : “Mais vraiment, ceci précisément n'est pas tolérable ; que la / cette femme soit appelée/conviée” »

Le mot **hic** peut présenter une ambiguïté formelle, surtout en prose, entre le pronom-adjectif *hīc*, *haec*, *hōc* (« celui-ci », « ce », « cet », « cette ») et l'adverbe *hīc* (« ici » et, par extension d'emploi métonymique, « alors »). Il fallait ici retenir la seconde solution, *hīc* étant renforcé par l'adverbe *tum* pour construire le cadre de la narration : *hic tum* « alors à ce moment ». L'énoncé latin était certes averbal, mais cela est possible en latin dès lors que le contexte permet facilement de suppléer le verbe absent, tout particulièrement un verbe de parole ou le verbe « être ». En revanche, en français, il est malaisé de calquer la structure du latin en l'espèce. L'absence de verbe pour introduire le discours rapporté de manière directe (noté dans l'édition moderne par les guillemets) confère à la narration un rythme d'autant plus soutenu et une certaine expressivité, d'où le choix d'un verbe fort (« s'exclamer ») dans la traduction, voire l'emploi de l'infinitif de narration (« et l'autre de s'exclamer »). Sous l'article **enim uero**, le Gaffiot répertoriait l'orthographe en deux mots (*enim uero*), avec la citation de ce passage des *Verrines* (« vrai, c'est là certes une chose insupportable »). Il convient à cet égard de rappeler que le Gaffiot, comme tout dictionnaire, est un outil de travail, et nullement une autorité absolue. Les candidats sont donc invités à faire preuve d'un certain esprit critique avant de reprendre telles quelles les traductions de l'illustre et vénérable dictionnaire. Quant à la traduction de **mulier uocetur** par « qu'une femme soit appelée », outre la formulation maladroite, elle révélait par l'usage de l'article indéfini (« une femme ») une lecture expéditive du paratexte introductif qui aurait dû permettre de comprendre qu'il s'agissait de la fille de Philodamus, précisément l'objet de l'attention des sbires de Verrès, qui ourdissent un guet-apens pour s'emparer d'elle. Si l'emploi du subjonctif dans cette proposition indépendante exprimait un ordre indirect (« que la femme soit invitée à venir », « qu'on fasse venir la femme »), le jury a admis l'interprétation d'un subjonctif de souhait (ou volitif) : « puisse la femme être invitée à venir », qui revient, contextuellement, à une formulation atténuée d'un ordre indirect – on comprendra que cette interprétation n'a toutefois pas la faveur du jury au regard du comportement outrancier des convives et de la discordance de ton qu'il faudrait alors admettre entre les deux propositions constitutives de cette prise de parole.

Et simul seruis suis Rubrius ut ianuam clauderent et ipsi ad fores adsisterent imperat.

« Et en même temps, Rubrius ordonne à ses propres esclaves de fermer la porte et de se tenir eux-mêmes à l'entrée ».

Des confusions ont été faites avec *sus*, *suis*, m. (« porc »), ce qui n'aboutissait à aucun sens acceptable. Or il doit être établi en dogme absolu qu'il faut fuir le non-sens ! Là encore, la confusion pouvait étonner en ce qu'un mot moins fréquent a été retenu au lieu du mot plus usuel dont il s'agissait, à savoir l'adjectif possessif de troisième personne *suus*, -a, -um (« son », « sa », « leur »). La proposition complétive *ut ianuam clauderent et ipsi ad fores adsisterent* était placée entre les termes de la proposition principale disposés de part et d'autre, avec la position ultime réservée au verbe conjugué : *Et simul seruis suis Rubrius (...) imperat*. On aura remarqué le passage à un présent de narration pour le verbe de la proposition principale (*imperat*). De fait, dans ce passage des *Verrines*, la variation des temps des verbes participe de la dramatisation de l'épisode pour distinguer les différents moments du récit. Il n'est pas toujours facile de maintenir cette variation des temps du latin.

Quod ubi ille intellexit, id agi atque id parari ut filiae suae uis adferretur, seruos suos ad se uocat ; his imperat ut se ipsum neglegant, filiam defendant ; excurrat aliquis qui hoc tantum domestici mali filio nuntiet.

« Or lorsqu'il/Philodamus eut compris ceci, à savoir que cette manœuvre était faite et préparée pour déshonorer sa fille, il appelle/appela à lui ses propres esclaves ; il leur ordonne de le négliger lui-même,

<mais> de défendre sa fille ; [il ordonne] que quelqu'un sorte en courant pour annoncer à son fils ce si grand malheur <qui frappe> leur foyer/leur famille. »

L'énoncé s'ouvrirait par un « **relatif de liaison** » (*quod*), complément d'objet du verbe *intellexit*, lui-même verbe de la proposition subordonnée temporelle introduite par *ubi*. En sa qualité de « relatif de liaison », le pronom relatif est sorti de la subordonnée pour se placer en position 1 dans la phrase, avec un sens de connecteur logique : « Or lorsqu'il eut compris ceci » (attention à ne pas traduire le verbe *intellego* par « réaliser », qui, au sens de « comprendre », « se rendre compte », constitue un anglicisme). La particularité de ce relatif de liaison réside dans le fait que sa référence n'est pas donnée par un terme antérieur, mais par la proposition suivante, à savoir la proposition infinitive *id agi atque id parari*. À cette proposition infinitive était rattachée la proposition circonstancielle de but *ut filiae suae uis adferretur*. Le Gaffiot, sous l'entrée *adfero*, donne la construction *adfero uim alicui* « faire violence à qqn », que l'on fait passer au passif sous la forme *alicui uis adfertur*. La conjugaison du verbe « irrégulier » *adfero* mérite alors d'être connue pour bien identifier le subjonctif imparfait passif de troisième personne du singulier *adferretur*. La syntaxe du pronom réfléchi de troisième personne (*ad se*) n'a généralement pas posé de problème ici. En revanche, l'absence de coordination entre les deux propositions complétives introduites par *ut* et placées en asyndète (*neglegant, defendant*) a rarement été perçue avec sa valeur d'opposition entre les deux propositions – d'où la traduction française proposée : « mais ». Le subjonctif présent *excurrat* n'a pas toujours été vu ou compris ; il fallait l'entendre sous la dépendance du groupe verbal *imperat ut* + subjonctif, sans répétition de la conjonction de subordination *ut*, ce qui est fréquent en latin. En somme, le tour s'apparente alors au discours indirect libre du français, où les marques syntaxiques sont plus discrètes. Enfin, la construction du verbe *nuntio* implique deux objets : un complément d'objet désignant la personne à laquelle on s'adresse (ici, *filio* – parfois confondu avec *filiae* !) et un complément d'objet désignant ce qui est annoncé (ici, le groupe nominal *hoc tantum domestici mali*, littéralement « cette chose (*hoc*) si grande (*tantum*) en termes de malheur domestique/familial (*domestici mali*) »).

Clamor interea fit tota domo ; inter seruos Rubri atque hospitis iactatur domi suae uir primarius et homo honestissimus ; pro se quisque manus adfert ; aqua denique feruenti a Rubrio ipso Philodamus perfunditur.

« Pendant ce temps, une clameur se produit / des cris s'élèvent dans toute la maison ; entre les esclaves de Rubrius et ceux de l'hôte, est ballotté dans sa propre demeure un personnage de premier rang et un homme très honorable ; chacun fait preuve de violence comme il le peut ; enfin, Philodamus est recouvert d'eau bouillante par Rubrius en personne. »

Le passage était plus délicat : il donne d'ailleurs lieu à différents établissements du texte. L'édition Budé retenue distingue la phrase *Clamor interea fit tota domo* (qui ne pose pas de problème en elle-même) de *inter seruos Rubri atque hospitis iactatur domi suae uir primarius et homo honestissimus*, plus déroutant, notamment du fait que le sujet grammatical du verbe principal (*iactatur*) a pour référence Philodamus qui est désigné également par *hospitis*, complément du nom *seruos*. Quand le texte présente des difficultés dans son établissement même, le jury tient compte de cette difficulté pour l'analyse du texte et pour l'évaluation des traductions proposées.

La traduction du premier segment avec un temps passé en lieu et place d'un présent (*fit*) peut être le reflet de la lecture du Gaffiot qui donnait sous *clamor* l'exemple *tantus clamor factus est ut* « de si grands cris s'élevèrent que ». *Domi suae* a parfois été analysé comme un génitif (la forme serait *domus suae*) : il fallait reconnaître une forme de locatif *domi*, certes rare mais donnée dans le dictionnaire. Traduire à la fois *uir* et *homo* par « homme » était maladroit : vu le contexte d'emploi de vocabulaire politico-social du passage, « personnage » ou « personnalité » était envisageable pour *uir*, dans le groupe *uir primarius*. Ce sens est bien enregistré dans le Gaffiot pour *uir* : « homme jouant un rôle dans la cité, personnalité, personnage ». *Pro se quisque manus adfert* implique de croiser deux données : 1. *adferre manus* « se livrer à des actes de violence », « se livrer à des voies de fait », souvent avec un complément au datif (*alicui* « sur quelqu'un ») ; 2. construction de *pro se quisque* « chacun pour sa part » (signalé dans le Gaffiot sous les entrées *pro* et *quisque*). Le groupe *aqua feruenti* devait être identifié comme un groupe ablatif avec la valeur d'ablatif instrumental : « il est arrosé, recouvert avec de l'eau bouillante ». Le

complément d'agent pour un être animé (*ab* + ablatif, ici *a Rubrio* « par Rubrius ») n'a pas toujours été vu. Enfin, *denique* peut marquer la fin d'une énumération, comme tel était le cas ici. Si le mot peut être traduit par « enfin », il convient de veiller à sa place dans la phrase en français : « enfin, il est recouvert d'eau bouillonnante », « il est enfin recouvert d'eau bouillonnante » et « il est recouvert d'eau enfin bouillonnante » n'ont pas le même sens, au regard de la portée et du sens de l'adverbe « enfin » qui marque, respectivement, la fin d'une énumération dans le premier cas, une marque d'agacement ou d'impatience dans le deuxième énoncé, une précision concernant la fin d'un processus (l'eau a fini de bouillir) dans le dernier cas d'espèce.

Haec ubi filio nuntiata sunt, statim exanimatus ad aedes contendit, ut et uitae patris et pudicitiae sororis succurreret ; omnes eodem animo Lampsaceni, simul ut hoc audierunt, quod eos cum Philodami dignitas tum iniuriae magnitudo mouebat, ad aedes noctu conuenerunt.

Nous fournissons ici une traduction très littérale pour faciliter la compréhension des énoncés : « Ces choses, une fois qu'elles furent annoncées au fils, sur-le-champ [ce dernier/il] accourt / accourut à la demeure à bout de souffle, pour porter secours à la fois à la vie de son père et à l'honneur de sa sœur ; dans le même état d'esprit, tous les habitants de Lampsaque / tous les habitants de Lampsaque, qui avaient le même état d'esprit, dès lors qu'ils eurent entendu/appris ceci/cela, étant donné que la dignité de Philodamus et surtout la gravité de l'outrage les émouvaient, se rendirent en masse, de nuit, vers la demeure [de Philodamus]. »

Des erreurs de temps ont été produites, dont certaines sont récurrentes : les formes de parfait passif (*nuntiata sunt*) sont souvent confondues avec un présent passif sans doute d'après l'influence du français. Il convient de bien identifier et traduire ces formes verbales. Certaines erreurs de sens ont été lourdes de conséquence : *exanimatus* au sens de « tué », *aedes* traduit par « temple ». Le verbe *succurro* se construit avec un datif qui définit plus fréquemment le bénéficiaire de l'action (« venir porter secours à qqn »). Cependant, par métonymie, le bénéficiaire peut être désigné par une qualité qui lui est essentielle, d'où comme ici : *uitae patris* (et non *patri* seul) ainsi que *pudicitiae sororis* (et non *sorori* seul) – *uitae* et *pudicitiae* étant tous deux au datif. Il convenait de bien suivre le déroulement de la narration, notamment dans l'enchaînement des interventions des différents acteurs : le dernier sujet au singulier dans la phrase précédente était *Philodamus*. Cependant, avec la phrase présente, la mention du fils (*filio*), d'abord au datif de destination (*haec ubi filio nuntiata sunt*), devait inviter à percevoir le déplacement de focalisation et d'acteur. Vouloir maintenir *Philodamus* comme sujet du verbe principal de la fin de la phrase précédente (*perfunditur*) et de la nouvelle phrase (*contendit*) ne pouvait qu'aboutir à un non-sens : on voit mal comment Philodamus, déjà dans sa demeure, pourrait courir vers sa maison... De tels changements dans l'enchaînement des référents sont habituels, en latin comme en français. Le tout est de rester bien concentré sur le déroulement des faits et vigilant pour suivre la logique interne du texte. En outre, la proposition circonstancielle de but (ou finale) introduite par *ut* mentionnait à la fois le père et la sœur et ne laissait pas planer de doute sur l'identité du sujet de *contendit*, à savoir le fils/frère. Enfin, le système corrélatif *cum... tum...* semble mal maîtrisé, ce qui a induit des difficultés pour construire la phrase.

Hic licitor istius Cornelius, qui cum eius seruis erat a Rubrio quasi in praesidio ad auferendam mulierem collocatus, occiditur ; serui non nulli uulnerantur ; ipse Rubrius in turba sauciatur.

« Alors le licteur de cet individu/l'accusé/Verrès, Cornélius, qui avait été placé par Rubrius avec ses esclaves pour ainsi dire en poste pour enlever la femme, est tué ; quelques/plusieurs esclaves sont blessés ; Rubrius lui-même est atteint dans la mêlée. »

Hic (« ici ») retrouvait son sens de « à ce moment », déjà évoqué précédemment, scandant ainsi le texte. La proposition relative introduite par *qui* nécessitait un travail scrupuleux d'identification des constituants essentiels de la proposition : notamment, il convenait de bien relever la disjonction expressive des deux éléments du groupe verbal au plus-que-parfait passif *erat collocatus*. Partant de ce noyau verbal (« il avait été placé »), il était possible de distinguer les autres groupes syntaxiques : le passif invite à chercher l'expression d'un complément d'agent, ici *a Rubrio* « par Rubrius » ; par ailleurs, on relevait le

complément *cum eius seruis* « avec ses esclaves » (où *eius* ne peut pas renvoyer aux esclaves de Cornélius, mais à ceux de Rubrius) et le groupe *in praesidio* précédé de l'adverbe *quasi* « pour ainsi dire en poste ». Reste le groupe prépositionnel *ad auferendam mulierem*, dont la syntaxe a davantage posé difficulté dans les versions. Le jury se permet alors de renvoyer aux pages consacrées à l'adjectif verbal (et au gérondif) dans les grammaires latines de référence. Enfin, il est important de rappeler que, en présence d'une négation et d'un pronom-adjectif indéfini, l'ordre des éléments est déterminant pour le sens : *non nulli* signifie ainsi « quelques » alors que *nulli non* signifie « tous ».

Proposition de traduction :

Alors celui-là, en guise de réponse, dit que la présence de femmes à un banquet d'hommes n'était pas dans les mœurs des Grecs. C'est alors que tel autre, de l'autre côté de la pièce, s'écria : « Mais vraiment, cette coutume, justement, est intolérable : qu'on dise à cette femme de venir ! » Au même moment, Rubrius ordonne à ses esclaves de fermer la porte et de se poster en personne devant l'entrée. Dès lors, Philodamus comprit que ces agissements et ces préparatifs avaient pour but d'attenter à l'honneur de sa fille et il appela ses esclaves. Il leur ordonne de ne pas se soucier de sa propre personne, mais de défendre sa fille ; que quelqu'un sorte en hâte prévenir son fils de ce grand malheur qui frappe leur maison ! Là-dessus, des cris emplissent toute la demeure. Pris entre les esclaves de Rubrius et ses propres esclaves, un hôte, un personnage de premier rang, un homme très honorable, est ballotté dans sa propre demeure ! Chacun s'empoigne à qui mieux mieux ; pour finir, c'est de l'eau bouillante que Rubrius en personne déverse sur Philodamus. Dès qu'on eut annoncé ces événements au fils de Philodamus, sur-le-champ il accourt vers la demeure à en perdre haleine pour secourir son père en danger de mort et sa sœur dont l'honneur est menacé. C'est alors qu'est tué le lecteur de cet individu, Cornélius, à qui Rubrius avait assigné pour ainsi dire un poste avec ses esclaves pour assurer l'enlèvement de la femme ; plusieurs esclaves sont blessés ; Rubrius lui-même est atteint dans la mêlée.